

Educateurs et parents, alliés intermittents

Jacqueline Costa-Lascoux

DANS **APRÈS-DEMAIN** 2009/1 N° 9, NF, PAGES 35 À 38

ÉDITIONS **FONDATION SELIGMANN**

ISSN 0003-7176

DOI 10.3917/apdem.009.0035

Date de mise en ligne : 01/01/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-apres-demain-2009-1-page-35?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Fondation Seligmann.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Jacqueline COSTA-LASCOUX

EDUCATEURS ET PARENTS, ALLIÉS INTERMITTENTS

Les relations des familles avec le système éducatif et avec l'ensemble composite des éducateurs institutionnels constituent l'un des axes majeurs de la réflexion sur l'éducation depuis vingt ans. Le développement considérable du nombre des acteurs de l'éducation autour de l'enfant succède à des décennies de séparation entre la famille et l'Ecole. Dès lors, la pluralité des intervenants pose la question de la répartition des rôles éducatifs, du partage des compétences et des responsabilités, d'une coopération dans l'intérêt de l'enfant.

“CONFITURE AFFECTIVE”

Les textes de Jules Ferry sont éclairants sur le rôle de l'Etat et du service public dans l'éducation des jeunes. Parce qu'elle se voulait émancipatrice, l'Ecole tendait à affranchir l'enfant des contraintes d'un milieu familial replié sur ses intérêts privés et ses croyances, déchiré par des héritages conflictuels, parfois perturbé par l'alcoolisme et la violence. La vision angélique de la famille ne résistait pas aux drames bourgeois, aux ignorances et aux préjugés populaires ni à ce que le philosophe Alain appellera la **“confiture affective familiale”**. L'émancipation par le savoir et la Raison combattait l'obscurantisme et les inégalités, la fatalité sociale. L'Ecole s'ins-

crivait contre l'abandon des enfants dans les classes aisées à des nourrices et à des précepteurs ou l'exploitation de leur force de travail dès le plus jeune âge dans les campagnes ou les mines. Balzac, Zola, Jules Renard et, plus tard, Cocteau, Gide ou Mauriac écriront des pages d'une grande sévérité sur la condition faite aux enfants dans des familles les plus diverses.

EDUCATEURS PAR DÉLÉGATION

Dès lors, les instituteurs resteront longtemps dans une attitude distante et normative. La mère au foyer, peu instruite, était souvent jugée tributaire de traditions religieuses ou de superstitions locales, trop possessive aux premiers âges de la vie de l'enfant, tandis que le père était absorbé par ses activités professionnelles et par ses réunions entre hommes. Or nombre de familles étaient elles-mêmes conscientes de leurs carences ; elles déléguaient aux enseignants une éducation qu'elles ne se sentaient pas capables d'assumer. Ce sont donc les familles bourgeoises parisiennes, particulièrement soucieuses de la réussite sociale de leurs enfants qui, les premières, revendiqueront une place pour les parents dans le service public de l'éducation, dont l'Etat détenait le monopole.

DERRIÈRE LES BANDEROLES

La PEEP (Parents d'élèves de l'école publique) sera créée en 1910 tandis que l'UNAPEL (Union nationale des élèves de l'école libre) le sera en 1933. la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), proche des partis et des syndicats de gauche, verra le jour en 1947, lorsque les tensions entre l'Ecole publique et l'école privée s'aggraveront.

Jusqu'à la fin des années 1960, toutefois, malgré quelques expériences pédagogiques innovantes qui ouvraient l'Ecole sur la société, tels les "classes nouvelles" et les établissements "pilotes" inspirés de la pédagogie Freinet, les parents étaient fort peu associés aux activités scolaires. Ils étaient conviés à des spectacles ou des fêtes organisés par les élèves ou bien invités à se prononcer sur des revendications générales en faveur de la laïcité et du fonctionnement de l'Ecole publique. Les parents pouvaient manifester massivement sur les grands enjeux de l'Ecole publique, mais ils franchissaient rarement le seuil de l'Ecole : **"Je voyais le plus souvent les enseignants dans la rue, derrière des banderoles, dira une mère d'élèves à propos des années 1970-80, ou sur la place du marché lorsque les enseignants habitaient encore le quartier"**. Quant aux éducateurs spécialisés, ils furent longtemps redoutés par les parents comme les juges ou les témoins de leur incompétence et de leurs échecs, avec le risque que des décisions de justice viennent leur retirer la garde de leur enfant ou placer celui-ci dans un établissement.

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE : NAISSANCE ET RECONNAISSANCE

Il faudra attendre la loi d'orientation de 1989 (dite loi Jospin) pour que les parents deviennent officiellement des partenaires de la **"communauté éducative"**. Leur participation se développera à travers les associations de parents d'élèves. L'article L 111-4 du code de l'éducation précise désormais : **"Les parents sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les**

enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement." Le décret du 31 août 2006 développera le droit des parents à l'information et à l'expression, droits de tous les parents, dès la rentrée scolaire ainsi que lors de deux rencontres par an. En cas de divorce ou de séparation, tenant compte du principe d'égalité dans l'exercice de l'autorité parentale, les bulletins scolaires et toutes les informations concernant la scolarité sont désormais adressés aux deux parents. Plus généralement, tout parent doit recevoir les brochures et autres documents des associations de parents d'élèves, dans le respect de la pluralité.

La présence des parents est ainsi explicitement prévue et légitimée ; un local est mis à leur disposition dans l'établissement scolaire. L'évolution de l'entrée des parents dans l'école s'est donc faite en deux temps : l'organisation de la représentation associative dans les instances, la reconnaissance des droits de tous les parents. Mais ces deux avancées vont-elles toujours dans le même sens ?

LE "PARENT PROFESSIONNEL"

Les associations de parents d'élèves, quelles que soient leurs orientations idéologiques, ont longtemps obéi aux contraintes du cadre institutionnel du système éducatif et les militants ont eu quelques difficultés à joindre les familles les plus démunies, celles qui s'engagent peu et n'osent pas entrer à l'Ecole. On disait autrefois que les représentants d'association étaient souvent des "enseignants-parents d'élèves". De fait, certains responsables de la FCPE, par exemple, cumulaient leurs fonctions avec celles de représentant du syndicat des instituteurs (SNI). Cela est beaucoup moins vrai aujourd'hui, mais il est certain que la participation aux activités de l'école demande un minimum de compétences et de temps disponible, une capacité à travailler sur des textes et à s'exprimer devant un collectif de professeurs - Conseil de classe ou Conseil d'administration de l'établissement. Etre parent devient même pour certains un "métier". La confusion est regret-

table, car la qualité de parent n'est pas une profession certifiée, même si la fonction s'apprend au fil du temps et des expériences. On peut, de fait, apprendre à être un parent plus attentif, moins angoissé ou moins répressif, à améliorer ses connaissances sur les besoins, le bien être et le développement de l'enfant, à mieux comprendre les enjeux de la scolarité.

L'ENFANT N'EST PAS QU'UN ÉLÈVE

Les associations de parents d'élèves ont un point de vue spécifique, celui de défense de la cause des élèves. Dans le cadre familial, en revanche, les parents vivent une relation particulière avec leur enfant, celui-ci étant perçu et considéré dans l'unité de son être, avec son histoire, et non pas seulement en sa qualité d'élève. C'est pour cela que les Ecoles des parents et des éducateurs séparent les rôles, les fonctions et les compétences des professionnels de l'éducation de leur propre travail sur la parentalité. L'information, l'écoute, l'aide, l'accompagnement des parents dépassent le cadre de la scolarité, même si la réussite ou l'échec scolaire interfère inévitablement sur la relation parentale. L'enfant, l'adolescent, est dans une relation de filiation et de transmission intergénérationnelle, il est membre d'une fratrie avec son genre et son rang, avant d'être un premier de la classe ou un cancre. Par ailleurs, les parents exercent leur fonction éducative sur le long terme, quels que soient les aléas de la vie. Ils assumeront toute la diversité des expressions, des manifestations et des actes de leur enfant, personnalité singulière au sein d'un collectif aux multiples facettes, la famille.

DU "CHANGER LA VIE" AU "RÉUSSIR DANS L'EXISTENCE"

A partir des années 1980, on assiste à une évolution considérable de la condition de parent : les nouvelles familles sont en nombre croissant (monoparentales, cohabitantes, divorcées, séparées, recomposées, homoparentales...), les modalités de la parentalité (biologique, adoptive, médicalement assistée) se diversifient, la société devient multiculturelle et, dans le même

temps, les préoccupations militantes sur l'éducation s'estompent au profit de celles concernant le bien être, physique et matériel, l'équilibre psychologique de l'enfant. L'enquête de Martine Barthélémy¹ sur les associations de parents d'élèves décrit l'effondrement des indicateurs militants avec une participation qui vise moins à défendre des idées, à "changer la vie", qu'à rechercher des informations et des échanges pour mieux élever son enfant et lui permettre de "réussir". On voit ainsi des parents de la FCPE inscrire leurs enfants alternativement dans le public ou dans le privé, au gré de ce qu'ils pensent être leurs intérêts propres. De même, les associations locales et les groupements de parents sont en nette progression, privilégiant des modes d'action à caractère pragmatique. On passe de la "démocratie représentative" à une "démocratie du public", selon l'expression de Bernard Manin², et à des formes d'usage et de participation plus proches de la consommation institutionnelle que du militantisme idéologique.

AU SENS SOCRATIQUE

La socialisation et la réussite de l'enfant entrent massivement dans les attentes éducatives des familles au moment où s'affirme la crise du politique et, notamment, la crise de confiance dans l'institution scolaire. Les Ecoles des parents sont, dès lors, de plus en plus sollicitées pour combler ou prévenir les échecs scolaires, pour endiguer les violences ou soigner les souffrances à l'école.

La première Ecole des parents a été créée en 1929 pour aider des parents en plein désarroi au moment de la Grande crise. D'autres écoles des parents suivront et le réseau se développera notamment après la Seconde Guerre mondiale. La fédération nationale, reconnue d'utilité publique en 1970, regroupe actuellement cinquante Ecoles des parents et des éducateurs. Elle est un mouvement d'éducation populaire, laïque, à vocation généraliste. Les parents, quels que soient leur milieu social, leurs origines, leurs convictions, sont considérés dans leur fonction éducative indépen-

damment de la structure familiale à laquelle ils appartiennent. Les professionnels et les bénévoles travaillent sur la qualité du lien, sur la restauration de la dignité des personnes à partir des relations intergénérationnelles, des fratries, de la parentalité entendue au sens large.

Le terme "Ecole" est ici compris au sens socratique d'un échange de savoirs, de pratiques, d'expériences pour rendre chacun acteur de son propre développement. Par ses missions, ses méthodes et ses outils, cette éducation conjointe des parents et des jeunes est complémentaire de l'Ecole et des autres institutions éducatives : elle se réclame de la co-éducation. Autrement dit, les parents sont restaurés dans leur rôle de premiers éducateurs de l'enfant, l'enfant est pris dans sa globalité au sein d'une chaîne générationnelle, sur le long terme et dans une continuité éducative qui va de la périnatalité au moment où l'individu devient à son tour parent. Les intervenants des Ecoles des parents sont médecins, psychologues, psychiatres et psychanalystes, travailleurs sociaux et juristes engagés dans une démarche interdisciplinaire et un travail intergénérationnel.

A QUELQUES LETTRES PRÈS...

Les querelles stériles sur la question de savoir si l'enfant est ou non **"au centre du système éducatif"** sont enfin épuisées. La gravité du malaise de la jeunesse et l'ampleur du désarroi des parents sont telles que chacun s'accorde sur l'idée d'une pluralité nécessaire d'intervenants soucieux d'oeuvrer en synergie pour l'intérêt de

l'enfant. Ce n'est plus, d'un côté, la défense de la famille (et laquelle ?), et de l'autre, celle d'une éducation purement scolaire, mais c'est la qualité des apprentissages pour la **"réussite de l'enfant"** qui importe³. Les parents sont alors eux-mêmes dans des situations où l'écoute, l'aide, l'accompagnement, le conseil, la médiation, sont devenus affaire de professionnels, où les métiers de la parentalité et de l'éducation se diversifient et précisent leurs rôles respectifs⁴. Les enseignants viennent à leur tour consulter les Ecoles des parents pour eux-mêmes mais aussi pour s'informer et débattre des transformations de la famille et des évolutions socio-culturelles de la jeunesse. Récemment, ce sont des Cafés des parents qui ont été ouverts au sein même de l'école. Le rapprochement ne se fait pas toujours sans difficulté, mais le sentiment commun s'exprime désormais de la nécessité de repenser, ensemble, les missions, les espaces, les méthodes et les outils de l'éducation. Selon la belle expression de Jean Caradec : **"On a tous le même nom à quelques lettres près"**.

Jacqueline COSTA-LASCOUX

1. Martine Barthélémy, *Associations, un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences-Po. 2000 ; *"Les parents d'élèves, militants ou consommateurs ?"*, in Claire Andrieu et alii, *Associations et champ politique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

2. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 & Champs/Flammarion 2008

3. Cf plusieurs rubriques in *Dictionnaire de l'éducation*, sous la direction d'Agnès van Zanten, Paris, PUF, 2008. notamment *"Attente éducative des familles"* et *"Associations de parents d'élèves."*

4. Cf Relations familles-Ecole, *L'Ecole des parents*, n° 567, 2007.

Fédération Internationale des Droits de l'Homme

Si vous souhaitez être informé de la situation des droits de l'homme dans le monde lisez, **"la lettre de la F.I.D.H." et ses "Rapports de mission"**

Abonnement annuel à "la Lettre" (24 numéros)

Simple : 45 € - Étranger : 53 €

Abonnement annuel à "la Lettre" (24 numéros) et aux "Rapports de mission" (30 rapports)

Simple : 90 € - Étranger : 106 €

Abonnements par chèque bancaire ou postal à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS - Tél. 01 43 55 25 18